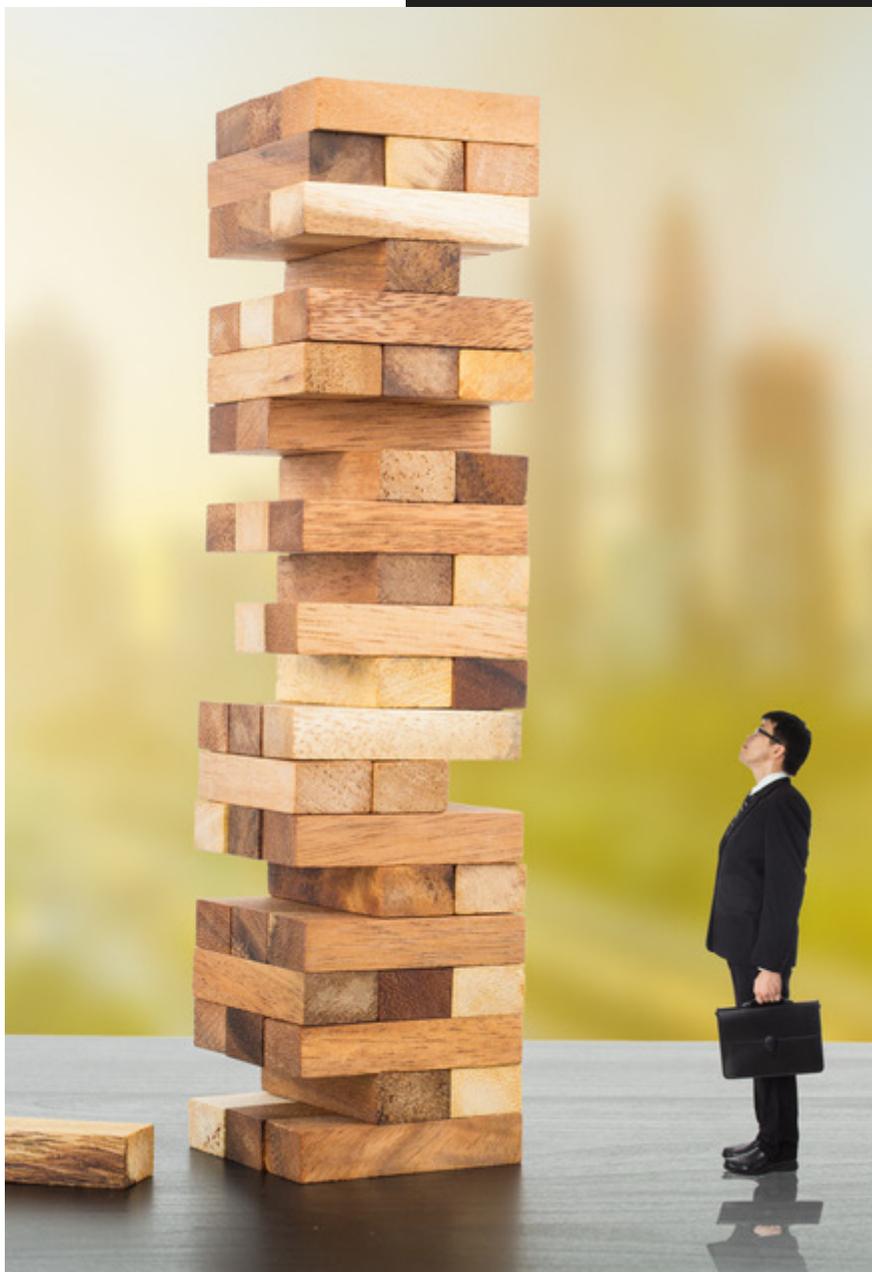




Outil d'évaluation et  
démarche de prévention  
des risques professionnels





# LogeiRisk

Grâce à un ensemble de fonctionnalités et d'outils intuitifs, vous pouvez évaluer les risques, incidents et accidents de votre entreprise ou Collectivité, mettre en place les actions de prévention et de correction adéquates, les communiquer grâce à une GED intégrée, et gérer votre Document unique directement dans la solution.

Basé sur la méthode participative, les collaborateurs·trices sont impliqué·es dans la remontée et la saisie des informations relatives au risque professionnel. Risques professionnels, psychosociaux ou encore environnementaux : évaluez et analysez en fonction de vos critères et de vos besoins grâce aux différents outils (indicateurs, analyses, synthèses), afin de constituer votre document unique et votre plan d'actions préventives et correctives.

Cette solution vous accompagne dans votre **démarche de prévention des risques** professionnels, en calculant automatiquement des indicateurs spécifiques (taux de gravité, taux de fréquence, facteurs de pénibilité...). Ses nombreuses fonctionnalités permettent de suivre leur évolution dans le temps, notamment pour mesurer les effets des actions correctives mises en place.

## GESTION utilisateurs



Compte admin



Compte entreprise ou institution



Compte salarié



Compte professionnel du risque

# MODULE



## SOCLE UNIQUE

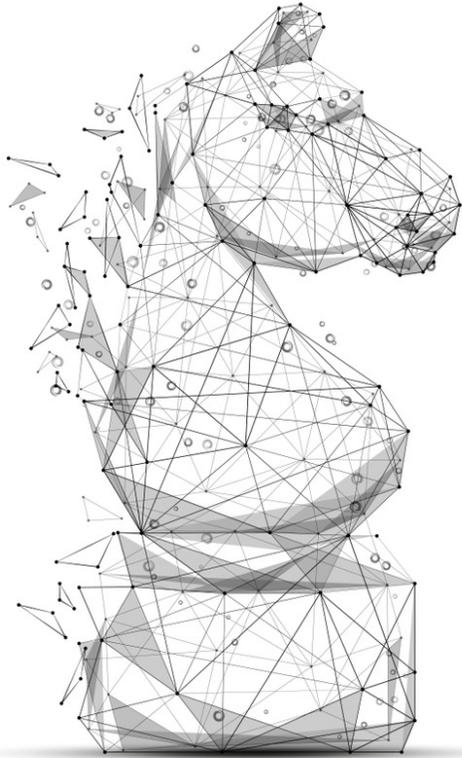
- Centraliser les données administratives
- Consolider et suivre le plan d'action commun
- Créer et suivre les indicateurs (Tableau de bord)
- Définir et gérer des modèles d'email automatique
- Gérer les utilisateurs

## RISQUES

- Analyse de risques
- Professionnels pour DUER
- Environnementaux, psycho-sociaux
- Opérationnels, biologiques...
- Plan d'action



# FONCTIONNALITÉS CLÉS



- Analyse et évaluation des risques.
  - Système GED pour communiquer et partager les informations et les documents aux salariés.
  - Enregistrement des incidents, accidents, presque-accidents.
  - Mesure du risque pour la santé du salarié.
  - Analyse des risques pour l'environnement.
  - Évaluation des dangers potentiels d'incendie et d'explosion (degré d'inflammabilité et zones d'utilisation à risques).
  - Outils d'investigation.
  - Création de plans d'action.
  - Calcul d'indicateurs pour suivre le risque professionnel (taux de gravité, taux de fréquence, etc.).
  - Catégorisation des accidents du travail par établissement, par unité organisationnelle, motif, période, etc...
- Tableaux de bord personnalisables pour suivre l'évolution des indicateurs.
  - Filtres et croisements de données pour analyser.
  - Édition automatique et partage du document unique.
  - Identification et répertorisation des risques professionnels et des dangers.
  - Création de plans d'action.
  - Recensement des accidents de travail, bénins, et maladies professionnelles.
  - Mise à disposition de documents et reporting (fiches, tableaux d'évaluation, etc.).
  - Gestion des inventaires produits et substances.

Vous générez votre **registre unique du personnel en quelques clics** grâce aux informations de vos fiches collaborateurs.

Il est :

- Continuellement conforme à la réglementation même quand elle évolue.
- Mis à jour en temps réel pour éviter d'être non conforme lors d'un contrôle.
- Complètement fiable.
- Facile et rapide à extraire.
- La personnalisation du référentiel de dangers et de risques selon vos critères (nature, relations de cause à effet, législation du secteur, bonnes pratiques, etc.).
- Des modèles d'analyse de risques standards (notamment le risque professionnel).
- Le suivi des évaluations et leurs résultats grâce à des indicateurs et statistiques.

# LES POINTS FORTS

- Un rapport qualité/prix très compétitif sur le marché.
- Une large couverture fonctionnelle pour gérer tout le système QHSE.
- Entièrement paramétrable pour coller au plus près à vos besoins.
- Régulièrement mis à jour dans une démarche d'amélioration continue.
- Une interface simple à utiliser et à s'approprier.
- À la fois puissant et intuitif.
- Accessible partout et tout le temps via ordinateur, tablette et mobile.
- Possibilité d'intégrer des questionnaires à compléter dans des matrices pour mesurer le niveau de maîtrise qui agira sur le risque résiduel.
- Possibilité d'éditer en un clic les analyses de risques et consolider les statistiques et indicateurs consultables sur le tableau de bord.
- Possibilité de prendre des photos et vidéos et créer des actions qui alimenteront le plan d'action global.
- Indicateurs classés par thème pour les retrouver facilement.
- Nombreuses possibilités de personnalisation des tableaux de bord.
- Possibilité de contextualiser un tableau de bord avec des commentaires.
- Un document unique-type paramétrable selon vos propres critères.
- Aide à l'établissement d'un plan d'action, grâce à des outils d'analyse et tableaux de bord (accidents du travail avec arrêt, arbre des causes, etc.).
- Un guide de prévention des risques qui permet d'engager et de responsabiliser les salariés sur les questions de sécurité et de santé au travail.
- Différents modules pour s'adapter aux particularités de votre entité.
- Un support technique permanent et chat technique 24 h/24.
- Ergonomique et facile à prendre en main.
- Expérience utilisateur très agréable sur mobile ou tablette.



- Un support client expert à votre écoute.
- L'accès gratuit à une veille RH réglementaire et l'annuaire collaborateur.
- Des évolutions régulières de l'outil suite aux retours utilisateurs.
- Un éditeur de document unique connecté à une bibliothèque de contenus répertorie les facteurs aggravants.
- Le dispositif de prévention est personnalisable et synchronisé dans votre système d'information en plusieurs langues.
- Le suivi de chaque action de prévention des risques peut être attribué au responsable ou chef d'équipe.
- La traçabilité du document unique grâce à un historique des actions définies, traitées et à réaliser, ainsi que les rôles attribués.
- Personnalisable selon vos besoins.
- S'adapte à différents secteurs (public, services, etc.).
- Accessible partout, et tout le temps grâce à une tablette ou un smartphone pour réaliser vos évaluations directement sur le terrain.



## PARAMÉTRAGE DE DOCUMENT UNIQUE et AFFICHAGE LÉGAL (Par l'entreprise ou Institution)



Outil de prévention au risque  
Accessible à tous les salariés d'une entreprise



Après édition du DUER sur la plateforme par les employés,  
un document sera édité automatiquement et prêts au  
téléchargement au format PDF et DOC .



Grace à l'interface administrateur il sera possible d'éditer  
différentes versions du DUER

Exemple : Pour Administratif, bureau d'études ou ateliers....  
Ceux-ci seront présenté selon :





La plateforme permettra aussi d'éditer l'affichage légal.  
Il sera donc possible de renseigner (pour chacune des entreprises) les informations suivantes et ainsi le générer et le télécharger au format que l'on souhaite (A3 ou A4) :



#### **Inspection du travail**

- Nom inspecteur
- Adresse
- Téléphones
- Horaires



#### **Service de santé au travail**

- Nom médecin du travail
- Adresse
- Téléphones
- Horaires



#### **Service d'urgence**

- SAMU
- Police gendarmerie
- Pompier
- Défenseur des droits
- Centre anti poison



#### **Conseil de sécurité**

- Responsable à prévenir
- Téléphone
- Emplacement de la consigne détaillée



#### **Dérogations aux horaires de travail**

- Permanentes (oui - non)
- Occasionnelles (oui - non)



#### **Convention(s) collective(s) applicable(s)**

- Intitulé
- Lieu et modalités de consultation

#### **Règlement intérieur**

#### **Lieu d'affichage**

# LOI SANTÉ TRAVAIL

## De nouvelles modalités pour le DUERP

La loi Santé au travail renforce l'obligation de transcription et de mise à jour du DUERP. Les règles d'élaboration, de mise à jour, de conservation et de mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sont précisées par un décret du 18 mars 2022, qui entre en vigueur le 31 mars 2022. Il précise également les modalités de prise en charge de la formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des membres du Comité social et économique (CSE).

### De nouvelles obligations pour l'employeur :

- Assurer la conservation du DUERP qui devra être transmis au service de prévention et de santé au travail dans son ensemble lors de chaque mise à jour.
- Assurer la traçabilité des risques auxquels les salariés ont été exposés :
- Conserver obligatoirement le document unique et ses mises à jour successives pendant une durée au moins égale à 40 ans.
- Assurer l'accès au DUERP : l'employeur devra permettre l'accès aux travailleurs et anciens travailleurs de la société mais également à toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès,
- Évaluer les effets combinés de l'ensemble des agents chimiques dangereux « en cas d'exposition successive ou simultanée à plusieurs agents chimiques »,
- Intégrer dans le DUERP des éléments concernant la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

### Mise à jour

Désormais, seules les entreprises de 11 salariés et plus doivent effectuer une mise à jour annuelle du DUERP.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, la mise à jour doit tout de même être faite :

- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.



## Faciliter l'accès au DUERP

Afin de faciliter l'accès aux documents, notamment pour les salariés, y compris une fois qu'ils auront quitté l'entreprise, la loi impose également leur dématérialisation. Le DUERP et ses mises à jour devront être déposés sur un portail numérique, géré par les organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel. Ce portail devra garantir la confidentialité des informations contenues et proposer une procédure d'accès sécurisée réservée aux personnes autorisées à consulter le document.

*Consulter le décret n°2022-487 du 5 avril 2022* relatif au cahier des charges du déploiement et du fonctionnement du portail numérique de conservation du document unique d'évaluation des risques professionnels et aux statuts de l'organisme gestionnaire du portail.



**A noter :** L'obligation de dématérialisation sera mise en place progressivement en fonction de l'effectif de l'entreprise : à compter du 1er juillet 2023 pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 150 salariés au plus tard. A compter du 1er juillet 2024 pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 150 salariés.

## Un renforcement des actions de prévention

- **Pour les entreprises de 50 salariés et plus :** Le DUERP devra annoncer un programme annuel de prévention comprenant les mesures qui seront prises au cours de l'année pour prévenir les risques professionnels, les ressources qui seront mobilisées ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.
- **Pour les entreprises de moins de 50 salariés :** Le DUERP devra définir et consigner une liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés.

# Logeirisk



059028 64 82



contact@logeirisk.com



www.logeirisk.com



---

#logeirisk

*Logeirisk est une marque de Easy Normes Tech SAS dont  
le siège social est à A1 Les Galeries de Houelbourg 97122 Baie-Mahault.*